CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE



NATURE DU CONTRÔLE (3) DATE DU CONTRÔLE N° DU PROCÈS-VERBAL Volontaire total 10/10/2025 25036594 (7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE (6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ Défavorable pour défaillances majeures Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire Défaillance(s) majeure(s) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT): L'orientation d'un feu de croisement NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD,AVG. 7.12.1.e.2. CONTROLE ELECTRONIQUE DE STABILITE : L'indicateur de Non concerné par un contrôle technique volontaire dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE Défaillance(s) mineure(s) 3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE: Balai d'essuie-glace défectueux, AV. N° D'AGRÉMENT : S013S227 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger, AVG,AVD. 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément (9) RAISON SOCIALE: MARIGNANE AUTO BILAN endommagé, G. 8.2.12.e.1. EMISSIONS GAZEUSES: Connexion impossible sans dysfonctionnement du (3) COORDONNÉES : Tel.: 0442888800 témoin OBD Espace Carthage 13700 MARIGNANE (9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÉMENT: 013S1467 SIGNATURE: IDENTIFICATION DU VÉHICULE Date de 1^{ère} mise en circulation (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation 16/08/2023 GQ-892-SI(F) 30/03/2023 Marque Désignation commerciale PEUGEOT 308 Genre (1) N° dans la série du type (VIN) (5) Carégorie internationals VR3FPHNSTPY519374 VP Type/CNIT Énergie M10PGTVP1989923 FS Document(s) présenté(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice (4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES 44511 MENTIONS LÉGALES Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. Les valeurs limites prises en compte correspondent aux F

valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise

- en circulation, caractéristiques techniques). En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées
- dans votre centre de contrôle technique.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Rípage (-8 à + 8m/km):	+2.0	0m/Km		
Dissymétrie suspension (≤30%):		3%		18%
Forces verticales :	872daN		533daN	
Frein de service :				
Forces de freinage :	304daN	311daN	160daN	162daN
Déséquilibre (<20%):	3%		2%	
Forces de freinage (efficacité) :	304daN	311daN	160daN	162daN
Taux d'efficacité (≥ 58%):	66%			

Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%

Emissions à l'échappement :

CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.024

Feux de croisement (-2.5% à -0.5%)